

FICHE D'INSCRIPTION TCMS SKI & MONTAGNE

Séjour ski alpin ARGENTIERE du 27 janvier au 2 février 2024

Les cases bleutées sont à compléter

Ne pas oublier de remplir votre fiche d'adhésion 2023/2024 si 1ère inscription à un séjour de la saison

NOM : Prénom :

Email :

Personne à contacter par les organisateurs en cas de nécessité lors du séjour :

Nom Prénom : Téléphone(s) :

Assurance obligatoire Je déclare être assuré(e) pour la pratique du ski

Dans le cas où l'assurance n'est pas active à l'inscription, ces informations seront à donner au plus tard au paiement du solde

Compagnie d'assurance : Tél. assistance 24h/24 :

N° (sociétaire ou police d'assurance) :

Signature :

Faites vos comptes :

Adhésion saisonnière à la section TCMS Ski & Montagne obligatoire :

Report du montant de votre fiche d'adhésion⁽¹⁾ €

Tarif séjour : Arrhes à l'inscription de 200€ **avant le 15/10/2023** + €

Solde à régler avant le 01/12/2023 + €

Paiement⁽²⁾ par : Chèque CB via site Virement **MONTANT** €

(1) Si adhésion déjà payée, indiquez pour quel séjour ou motif :

(2) L'inscription est validée à l'encaissement du MONTANT

Les assurances FFS ou/et FFME sont à demander et à régler à :

Jean Robert BORREDON (FFS) ou Stéphane LESTAGE (FFME)

Nota : Les inscriptions se feront dans l'ordre de réception des fiches avec règlement (fiche inscription séjour et fiche adhésion à la section)

Si vous souhaitez utiliser le paiement en ligne (CB ou virement), assurez-vous avant auprès de Jean Robert BORREDON qu'il reste de la place afin de ne pas devoir vous rembourser si le séjour est complet

Cette fiche est à envoyer à : Jean Robert BORREDON - 452 chemin d'en Satgé 81700 PUYLAURENS

Tél : 06 24 61 25 91 Email : jr31mont@gmail.com

Le club ne prend pas d'assurance annulation. En cas d'annulation du séjour par le participant, le remboursement ne sera possible qu'en fonction des frais engagés par la section auprès du prestataire.

Le paiement par CB peut vous assurer (se renseigner auprès de sa banque).